

# COMMENT BÉNÉFICIER D'UNE HOSPITALISATION À DOMICILE ?

## POUR QUI ?



Quel que soit votre âge



Si vous êtes atteint  
d'une maladie grave, aiguë  
ou chronique



Que vous soyez chez vous,  
en Ehpad ou dans  
un établissement social  
ou médico-social

## COMMENT ?



**Prescription**



**Évaluation**



**Mise en place  
au domicile**



**Réalisation  
des soins**

**1**

par votre médecin  
traitant ou  
par le médecin  
hospitalier

**2**

de votre état  
de santé et de  
votre domicile par  
des professionnels  
de l'HAD

**3**

après accord  
de votre médecin  
traitant

**4**

par des  
professionnels  
de santé comme  
si vous étiez  
à l'hôpital

## QUELLES GARANTIES ?

**24 H / 24  
7 J / 7**

Continuité  
des soins



100% des soins  
sont pris en charge  
par l'Assurance  
Maladie



Charte  
du patient  
hospitalisé



Qualité/sécurité  
certifiées par  
la Haute Autorité  
de Santé

# QU'EST-CE QUE L'HOSPITALISATION À DOMICILE ?



## LES TROIS PRINCIPES DE L'HOSPITALISATION À DOMICILE

### 1. La qualité

Comme les hôpitaux et les cliniques, les établissements d'Hospitalisation à domicile (HAD) sont des établissements de santé, soumis aux mêmes exigences de qualité et de sécurité. À la fin de leur prise en charge, 55% des patients en HAD restent chez eux. Chaque année, ce sont plus de 105 000 personnes qui font le choix d'une hospitalisation à domicile.

**105 000**  
PATIENTS ONT FAIT  
LE CHOIX D'UNE HAD  
EN 2014

### 2. L'accessibilité

Quels que soient votre âge et vos ressources financières, vous pouvez bénéficier d'une hospitalisation à domicile. Vous n'avancez pas de frais puisque 100% des soins sont pris en charge par l'Assurance Maladie et votre complémentaire santé, comme lorsque vous êtes à l'hôpital ou en clinique.

**100 %**  
DES SOINS SONT PRIS  
EN CHARGE

### 3. La proximité

Être hospitalisé à domicile, c'est bénéficier de soins chez vous, dans un cadre familial auprès de vos proches, en préservant votre autonomie. Votre médecin traitant reste votre interlocuteur privilégié tout au long de votre hospitalisation. Pour assurer cette prise en charge, des établissements sont présents dans toute la France. Il y a forcément un établissement d'HAD près de chez vous.

**315**  
ÉTABLISSEMENTS  
D'HAD  
DANS TOUTE  
LA FRANCE\*

\* SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ET ULTRAMARIN.

Plus d'informations sur  
**[www.fnehad.fr](http://www.fnehad.fr)**

Document créé et diffusé par la FNEHAD (Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile). Créée en 1973, la FNEHAD est la seule fédération hospitalière spécifiquement dédiée à l'Hospitalisation à domicile (HAD). Elle regroupe plus de 240 établissements d'HAD, de tout statut juridique. Ces structures ont réalisé, en 2014, plus de 90% des journées d'hospitalisation à domicile.

EN PARTENARIAT AVEC :

